

Procès verbal

Le mardi 10 mars 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Stéphane BIROT.

Secrétaire de la séance : Virginie PERRAULT

Présents : Frédéric LARROQUE, Stéphane BIROT, Didier ANTRAS, Alain DEGAS, Sandra NÉGRIER, Thierry PETIT, Ludovic LASSERE, Sandra LABOY, Christine CHEVRIER, Virginie PERRAULT, Cédric FAUCHEY

Représentés : Gina MUNCK représentée par Alain DEGAS, Alban MATHIEU représenté par Virginie PERRAULT, Alain MONTET représenté par Christine CHEVRIER

Absents et excusés : Béatrice VERGEZ

Ordre du jour :

Vote du Compte Administratif des budgets de la Commune, du Foyer et du Port

Vote de Compte de Gestion des budgets de la commune, du Foyer et du Port

Vote du CFU des budgets de la Commune, du Foyer et du Port

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire prend la parole en début de conseil, juste pour 2 informations :

- il vient de recevoir un mail du futur repreneur de l'épicerie Stéphane SAUNIER qui va nommé le magasin "CHEZ NOUS", il explique qu'il souhaite que ce soit un lieu d'échange de convivialité et de rencontre,
- les résultats de l'APC (agence postale communale) viennent d'arriver et son classement se trouve en 4eme potion devant Lacanau et Carcan entre autres

Délibérations du conseil :

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SAINT SEURIN DE CADOURNE 2025 (N° 016_2026_DE)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	150 772,82

Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	176 500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	191 255,19
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	342 028,01
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	342 028,01
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	161 547,71
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	180 480,30
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - FOYERS SOCIAUX CULTURELS 2025 (N° 019_2026_DE)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	20 867,21
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	20 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	11 821,10
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	32 688,31
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	32 688,31
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	19 753,20
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00

affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	12 935,11
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporer - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte de gestion - SAINT SEURIN DE CADOURNE 2025 (N° 021_2026_DE)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - PORT MARECHAL 2025 (N° 018_2026_DE)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	6 596,09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	7 200,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	12 299,29
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	18 895,38
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	18 895,38
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	227,04
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	18 668,34
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte administratif - SAINT SEURIN DE CADOURNE 2025 (N° 015B_2026_DE)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Stéphane BIROT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Frédéric LARROQUE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	150 772,82	61 545,85	0,00	61 545,85	150 772,82
Opérations exercice	666 350,22	857 605,41	955 109,51	864 943,85	1 621 459,73	1 722 549,26
Total	666 350,22	1 008 378,23	1 016 655,36	864 943,85	1 683 005,58	1 873 322,08
Résultat de clôture		342 028,01	151 711,51			190 316,50
Restes à réaliser	0,00	0,00	9 836,20	0,00	9 836,20	0,00
Total cumulé	0,00	342 028,01	161 547,71	0,00	9 836,20	190 316,50
Résultat définitif		342 028,01	161 547,71			180 480,30

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte administratif - PORT MARECHAL 2025 (N° 017B_2026_DE)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Stéphane BIROT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Frédéric LARROQUE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	6 596,09	6 206,23	0,00	6 206,23	6 596,09
Opérations exercice	8 241,86	20 541,15	4 641,44	10 620,63	12 883,30	31 161,78
Total	8 241,86	27 137,24	10 847,67	10 620,63	19 089,53	37 757,87
Résultat de clôture		18 895,38	227,04			18 668,34
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	18 895,38	227,04	0,00	0,00	18 668,34
Résultat définitif		18 895,38	227,04			18 668,34

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte administratif - FOYERS SOCIAUX CULTURELS 2025 (N° 020C_2026_DE)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Stéphane BIROT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Stéphane BIROT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	20 867,21	19 099,98	0,00	19 099,98	20 867,21

Opérations exercice	34 432,86	46 253,96	19 753,20	19 099,98	54 186,06	65 353,94
Total	34 432,86	67 121,17	38 853,18	19 099,98	73 286,04	86 221,15
Résultat de clôture		32 688,31	19 753,20			12 935,11
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	32 688,31	19 753,20	0,00	0,00	12 935,11
Résultat définitif		32 688,31	19 753,20			12 935,11

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte de gestion - FOYERS SOCIAUX CULTURELS 2025 (N° 023_2026_DE)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte de gestion - PORT MARECHAL 2025 (N° 022_2026_DE)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : ajournée

Stéphane BIROT
Président de séance



Virginie PERRAULT
Secrétaire de séance



Frédéric LARROQUE
Maire,

